



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES DEUX-SEVRES

ARRETE PREFECTORAL
Confiant l'intérim des fonctions de Secrétaire Général
de la Préfecture des Deux-Sèvres

à
Mme Hélène TOBIE
Directrice de Cabinet du Préfet des Deux-Sèvres

Le Préfet des Deux-Sèvres,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du Président de la République en date du 20 Août 2014 portant nomination de Mme Hélène TOBIE, commissaire de la police nationale, en qualité de Sous-Préfète, Directrice de Cabinet du Préfet des Deux-Sèvres ;

VU le décret du Président de la République en date du 10 octobre 2014 portant nomination de M. Jérôme GUTTON en qualité de Préfet des Deux-Sèvres ;

VU le décret du Président de la République en date du 3 décembre 2015 *publié le 5 décembre* mettant fin, sur sa demande, aux fonctions de secrétaire général de la Préfecture des Deux-Sèvres exercées par M. Simon FETET;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture ;

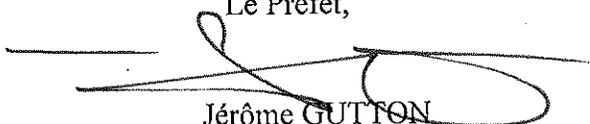
A R R E T E :

Article 1^{er} : Mme Hélène TOBIE, Sous-Préfète, Directrice de Cabinet, assurera l'intérim des fonctions de Secrétaire Général de la Préfecture, dans l'attente de l'installation d'un nouveau titulaire.

Article 2 : La Directrice de Cabinet, Secrétaire Générale de la Préfecture *par intérim* est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

NIORT, le 7 décembre 2015

Le Préfet,



Jérôme GUTTON